

## Conférence de Robert Schuman sur les Français et l'Europe (Paris, 2 mars 1951)

**Légende:** Le 2 mars 1951, Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, prononce à la salle Pleyel à Paris une conférence dans laquelle il insiste notamment sur la nécessité pour la France de promouvoir et de participer aux efforts d'unification économique et politique de l'Europe occidentale.

**Source:** SCHUMAN, Robert. Comment le Français d'aujourd'hui peut-il concevoir l'Europe ?. Volume 51. Paris: Société de papeterie et d'imprimerie de Grenelle, 1951. 20 p. (Les conférences des ambassadeurs).

**Copyright:** (c) Société de papeterie et d'imprimerie de Grenelle (S.P.I.G.)

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/conference\\_de\\_robert\\_schuman\\_sur\\_les\\_francais\\_et\\_l\\_europe\\_paris\\_2\\_mars\\_1951-fr-35a35d39-3041-47de-814c-8eeff16e940e.html](http://www.cvce.eu/obj/conference_de_robert_schuman_sur_les_francais_et_l_europe_paris_2_mars_1951-fr-35a35d39-3041-47de-814c-8eeff16e940e.html)

**Date de dernière mise à jour:** 20/10/2012

## Comment le Français d'aujourd'hui peut-il concevoir l'Europe ?

Excellences,  
Mesdames,  
Messieurs,

Essayer de fixer les positions françaises au regard du problème européen, en dehors et au-dessus des partis, ne signifie nullement qu'on veuille nier la valeur et l'influence des conceptions générales qui nous inspirent et nous guident en tant qu'individus ou adhérents d'un groupement. Syndicalistes, chrétiens, socialistes, économistes, sont tout naturellement attachés à l'idée d'une organisation supranationale. Leurs principes et leur état d'esprit les amènent à regarder au-delà des frontières et à s'élever au-dessus des conceptions trop étroitement nationales.

Le problème est donc de savoir si nous pouvons dégager le point de vue du Français comme tel, en raison non d'une idéologie ou des intérêts particuliers qui le préoccupent, mais à la lumière de nos expériences historiques et des conditions géographiques au milieu desquelles nous devons chercher notre voie et orienter notre avenir.

Avant tout, il nous faut avoir conscience de ce qui est à l'origine du problème européen et essayer d'expliquer l'existence et la nature de celui-ci. On est trop souvent enclin à trouver la réponse dans nos préoccupations immédiates, dans la nécessité où nous sommes de résoudre certains problèmes concrets d'actualité urgente. Tel est, entre autres, le problème allemand ; il intéresse spécialement la France.

Notre objectif est de réintégrer l'Allemagne dans le circuit productif et économique des pays démocratiques. Les Français, dans leur grande majorité, sont persuadés qu'il ne faut pas recommencer l'erreur commise au lendemain de la première guerre mondiale, c'est-à-dire nous obstiner à chercher une garantie contre la revanche ou contre l'hégémonie allemande dans l'isolement de l'Allemagne, qu'on tiendrait enserrée dans un système de restrictions et de prohibitions. Ce système était celui du traité de Versailles ; il s'est révélé inefficace et illusoire ; il a aggravé le chômage et, par là, favorisé la naissance d'un nationalisme qui a été le plus exalté et le plus dangereux de toute notre histoire contemporaine.

D'autre part, l'accession de l'Allemagne à l'O.N.U. et à ses filiales n'est pas possible avant la conclusion d'un traité de paix ; elle se heurterait, en outre, si elle était demandée, au veto soviétique. Au surplus, une telle intégration de l'Allemagne dans l'organisme mondial ne donnerait pas, à elle seule, des résultats satisfaisants. Les résultats ne seraient pas plus durables que les espoirs que l'on avait placés dans l'admission de l'Allemagne weimarienne à la Société des Nations. L'O.N.U. est encore trop divisée en elle-même et trop inconsistante pour suffire à cette tâche de rééducation et de réadaptation. Il faut pour cela une discipline plus solide, une cohésion plus grande, un contrôle réciproque assuré par une coopération directe, permanente, et par l'interpénétration des intérêts et des initiatives. Ce but ne pourra être atteint que dans un cadre plus restreint et dans un ensemble d'Etats homogènes.

Devrait-on tenter une expérience bilatérale, accepter, en d'autres mots, le tête-à-tête franco-allemand que l'on nous a proposé? Nous croyons que le temps n'en est pas encore venu. Ce serait psychologiquement prématuré, économiquement dangereux. Nos préférences vont ainsi à une solution européenne de la question allemande.

Dans un autre ordre d'idées, les nécessités de la défense des pays libres d'Europe nous amènent à une conclusion identique. Ces pays se trouvent placés devant un même danger : l'expansionnisme communiste. La présence russe au cœur de l'Europe et plus spécialement au cœur de l'Allemagne, l'emprise brutale que le régime soviétique exerce sur les populations et sur les économies des pays de l'Est ainsi que de la zone orientale d'occupation, les menaces que font peser sur tout l'Occident l'agitation du Kominform et les prétentions russes, tout cela pose les mêmes problèmes dans tous les pays situés à l'ouest de la Baltique et de l'Elbe. Il faut à ces pays une politique harmonisée.

C'est sous l'angle de la défense commune qu'ont été envisagées et engagées, dès 1946, l'action de M.

Churchill, dans ses discours de Metz et de Zurich, puis celle du Mouvement européen, sous l'impulsion de Churchill, Léon Blum et Paul-Henri Spaak. Rappelons-nous le discours retentissant que ce dernier prononça à Paris en septembre 1948, lors de la session de l'O.N.U., sur la peur des nations européennes en face du péril soviétique.

Ces circonstances ont indubitablement favorisé l'éclosion de l'idée européenne et hâté les premières tentatives de sa mise en œuvre. Toutefois, ce serait une erreur de croire que l'Europe unifiée n'est qu'une improvisation répondant à des besoins immédiats mais temporaires, une issue au problème allemand et une parade à la menace soviétique. Il y a autre chose, des raisons plus profondes et plus durables. Il faut en effet à l'Europe une réforme de structure dont la portée dépasse de beaucoup les conjonctures actuelles. Les pays européens se sentent de plus en plus à l'étroit dans leurs frontières nationales. Ils ne peuvent plus satisfaire leurs besoins et résoudre leurs problèmes intérieurs par leurs propres ressources économiques ou militaires. Le morcellement de l'Europe est devenu un anachronisme, un non-sens, une hérésie.

Les moyens modernes de transport, la concentration industrielle, la spécialisation technique des activités productrices, la pénurie des matières premières, la constitution enfin des blocs géants que sont les États-Unis, l'Empire britannique, le colosse slave soviétisé, imposent aux autres pays européens, s'ils veulent survivre, une coopération plus étroite, et la renonciation à tout régime d'isolement autarcique et protectionniste.

Les frontières politiques sont nées d'une évolution historique et ethnique respectable, d'un long effort d'unification nationale ; on ne saurait songer à les effacer. A d'autres époques, on les déplaçait par des conquêtes violentes ou par des mariages fructueux. Aujourd'hui, il suffira de les dévaluer. Nos frontières en Europe devront être de moins en moins une barrière dans l'échange des idées, des personnes et des biens. Le sentiment de la solidarité des nations l'emportera sur les nationalismes désormais dépassés. Ceux-ci ont eu le mérite de doter les États d'une tradition et d'une solide structure intérieure. Sur ces soubassements anciens, il faut édifier un étage nouveau : le supranational reposera sur des assises nationales. Il n'y aura ainsi aucun reniement d'un passé glorieux, mais un épanouissement nouveau des énergies nationales, par leur mise en commun au service de la communauté supranationale.

Un tel idéal est bien français ; il est conforme au génie d'un peuple qui a toujours tendu vers l'universalisme à travers ses particularités si prodigieusement diverses.

Le problème étant ainsi posé, précisons les objectifs vers lesquels nous devons nous orienter.

Il faut, dit-on, « faire l'Europe »... Au cours d'un débat récent, un sénateur pour qui j'ai la plus haute estime personnelle a répudié ce terme qu'il considère comme ambigu et prétentieux. Dégageons-en le sens véritable et valable :

« Faire l'Europe », ce n'est certes pas créer une chose inexistante, mais rassembler et ajuster des éléments donnés, c'est unir ce qui est divisé et séparé, mais ce n'est pas nécessairement fusionner ce qui est et doit rester distinct.

Unir l'Europe, ce n'est pas seulement éviter ou atténuer les heurts entre les pays européens, prévenir ou arbitrer des conflits. Certes, un tel résultat ne serait pas négligeable. Créer et reconnaître des juridictions internationales, auxquelles on se soumettrait d'avance, dont on s'engagerait à appliquer les sentences, constituerait un progrès appréciable. Une Cour internationale de justice existe depuis 1907. Elle est devenue une institution permanente et autonome, annexée à l'Organisation des Nations Unies. Le recours devant elle est, en soi, facultatif, mais souvent rendu obligatoire par des stipulations contractuelles, pour des conflits qui naissent de ces contrats entre les États signataires.

Il y a trois mois, nous avons signé à Rome une convention européenne des Droits de l'homme, qui prévoit de tels recours devant une juridiction internationale en cas de manquements à cette convention.

D'autres contrats internationaux, de plus en plus fréquents, prescrivent une procédure d'arbitrage qui exclut

tout usage de la force comme solution d'un conflit.

Ce sont des débuts importants et précieux, mais ce n'est pas encore « faire l'Europe ».

L'arbitrage suppose généralement une coopération préalable. Les États acceptent de se soumettre à une juridiction internationale en prévision de conflits issus de l'application d'un traité, de relations étroites et définies entre États qui cherchent à se rapprocher l'un de l'autre. Un tel règlement du contentieux est l'accessoire et le complément d'une coopération organisée entre deux ou plusieurs États.

« Faire l'Europe », c'est précisément coordonner les activités des pays européens, accroître leur efficacité en les libérant des égoïsmes à courte vue, les orienter vers un bien commun supranational, en un mot, grouper ces pays en vue d'une action positive, commune et concertée.

Comment y parvenir ?...

Dans le passé, les États assuraient une telle coopération par le moyen des contrats bilatéraux et multilatéraux. Ces contrats étaient une nomenclature de concessions accordées réciproquement, de sacrifices exactement dosés, plus ou moins librement consentis. Chaque partie était avant tout préoccupée de faire prévaloir, de sauvegarder, de marchander au mieux ses propres intérêts nationaux.

Les accords contractuels demeurent l'instrument principal de toute organisation internationale, mais nous devons aller au-delà des simples engagements contractuels dont l'observation est affaire de bonne foi, de loyauté, dont la violation donne lieu à des dommages et intérêts ou à des mesures de rétorsion. Désormais, les traités devront créer non seulement des obligations, mais des institutions, c'est-à-dire des organismes supranationaux dotés d'une autorité propre et indépendante. Comme dans le domaine contentieux, des États se soumettent à des sentences qui émanent de juridictions supranationales; ainsi ils reconnaîtront, à des organismes économiques ou politiques supranationaux, certains pouvoirs nettement limités et définis.

De tels organismes ne seront pas des comités de ministres, ou des comités composés de délégués des gouvernements associés. Au sein de ces organismes ne s'affronteront pas des intérêts nationaux qu'il s'agirait d'arbitrer ou de concilier; ces organismes sont au service d'une communauté supranationale ayant des objectifs et des intérêts distincts de ceux de chacune des nations affiliées. Les intérêts particuliers de ces nations se fusionnent dans l'intérêt commun, comme ceux des citoyens se confondent avec l'intérêt national.

De tels organismes sont de véritables autorités qui détiennent des pouvoirs autonomes et non pas seulement des pouvoirs délégués; elles agissent sous leur responsabilité propre dans les limites de l'acte par lequel elles ont été constituées, et non comme de simples exécutants nantis d'instructions de la part de leurs gouvernements.

« Faire l'Europe » serait, en définitive, créer une autorité européenne unique, souveraine. Mais c'est déjà faire l'Europe que commencer par créer des autorités européennes spécialisées pour certaines tâches et se situant dans un cadre général d'organisation européenne. C'est dans cette voie que nous nous sommes engagés.

Certains regrettent que nous n'ayons pas empoigné d'emblée le problème dans son ensemble: ils auraient préféré commencer par l'institution d'une autorité européenne intégrale, d'un Parlement et d'un Gouvernement européens, dont les pouvoirs seraient définis par une constitution européenne. Toutes les autres institutions en découleraient tout naturellement.

Ce serait en effet très cartésien, très conforme à la manière de penser française. Nous aimons les constructions logiques, déduites de principes abstraits.

Les mouvements fédéralistes nous proposent une structure européenne toute faite, aussi parfaite que les maquettes d'urbanistes que nous admirons dans nos expositions. Je ne suis nullement hostile à ces semeurs d'idées, qui auront peut-être raison plus tard. Mais je ne me reconnais pas le droit de m'identifier avec un de

ces systèmes tant que je serai aux prises avec les réalités présentes.

Or, que m'enseigne l'expérience ? C'est que les idées abstraites, si elles séduisent l'esprit français, effarouchent les esprits essentiellement positifs, acquis aux méthodes empiriques. Vous avez deviné que je songe entre autres à nos amis britanniques et aussi à nos amis scandinaves. Nous n'aurons quelque chance de les convaincre, de les associer à nos efforts, que si nous leur offrons des plans limités et concrets. Ils en pèseront soigneusement le pour et le contre dans chaque cas d'espèce. Ils n'admettront pas les injonctions de la seule logique et les postulats d'une sorte de métaphysique politique. C'est le procédé qu'on appelle outre-Manche du terme de « fonctionnel », nous disons pragmatique. Le terme n'est pas encore francisé, mais l'idée est acceptable pour les Français, à une condition toutefois : c'est qu'il y ait, à la base de toutes ces initiatives, même limitées à un objet restreint, une conception d'ensemble de la Cité européenne future. Si nous admettons des solutions fragmentaires, nous les considérons comme des anticipations de la solution totale qui sera toujours présente à notre esprit. Nous ne voulons pas nous livrer aux fantaisies de l'improvisation exclusivement empirique. Il faudra en tout une idée directrice. Les réalisations partielles nous serviront de champ d'expérience. D'autre part, nous devons avoir le souci de les maintenir dans la ligne de nos conceptions générales.

Il est surtout nécessaire que les institutions européennes successivement créées se coordonnent dès leur début comme les éléments d'un futur ensemble cohérent.

C'est ainsi que nous pourrons allier la méthode empirique aux positions de principe. Nos spéculations ne doivent pas être une fin en soi. L'Europe ne sera pas un édifice durable si elle est une œuvre préfabriquée. Nous construisons sur le terrain du concret, non dans l'abstrait; nous construisons au fur et à mesure que les besoins se présentent, avec les ressources du moment. C'est ainsi que la France elle-même s'est faite. Faisons l'Europe à son image, avec la même patience, avec un même sens du possible, mais toujours orientés vers l'objectif final.

Nous creusons actuellement les fondations de cette Europe... Le style du fronton nous importe peu pour le moment. Il est trop tôt pour savoir quel système doctrinal ou juridique sera finalement adopté pour enrober et couronner ce qui aura été créé en détail. Toute querelle à ce sujet serait pour le moment prématurée, et nous détournerait de l'action concrète et efficace.

Nous voilà donc éclairés — je l'espère, au moins — sur les données et les objectifs du problème européen, ainsi que sur la façon de l'approcher. Il nous reste à dire où nous en sommes dans la pratique, quelles sont les perspectives d'avenir, quels sont aussi nos espoirs.

Le Conseil de l'Europe est dû principalement à des initiatives françaises, mais il faut reconnaître que sa réalité actuelle ne répond ni à l'idée que nous nous en étions faite ni à nos propositions initiales. Fallait-il pour cela renoncer à tout, parce que nous ne pouvions tout obtenir? Nous avons au contraire pensé que dans un tel domaine, où toute innovation est hardiesse, et où il faut être plusieurs pour commencer, l'essentiel est précisément de commencer. Il faut laisser les idées se frayer leur chemin. Pour cela, il suffit de leur procurer une ambiance, un commencement d'exécution, quelque timide qu'il soit.

Le Conseil de l'Europe n'est pas encore une autorité européenne telle que nous venons de la définir. En effet, l'Assemblée de Strasbourg, purement consultative, est démunie de tout pouvoir de décision. Le Comité des ministres n'est pas un gouvernement européen, mais une réunion de ministres régie par la règle de l'unanimité. On vote des recommandations qui ne lient ni les gouvernements, ni les parlements nationaux. C'est là la cause essentielle de l'insuffisance institutionnelle du Conseil de l'Europe et de son impuissance juridique. Sa force réside dans sa puissance psychologique.

Les gouvernements ne pourront pas indéfiniment résister aux recommandations votées par une assemblée dont les membres sont mandatés par quinze parlements européens. Ces recommandations sont souvent en avance sur nos possibilités actuelles, parfois trop sommairement étudiées dans le détail technique, mais elles expriment une opinion européenne et traduisent les préoccupations essentielles de notre époque. On s'y élève bien au-dessus des considérations électorales et des intérêts privés. Par ailleurs, il s'y forme un esprit

européen, grâce aux contacts personnels d'une part, à la confrontation des points de vue nationaux d'autre part.

Cet esprit européen se communique aux parlements nationaux par l'action de leurs délégués, qui sont généralement les hommes les plus représentatifs de leur milieu politique.

Le Conseil de l'Europe, comme toute institution à ses débuts, sera une création continue. Son développement est actuellement entravé par une certaine méfiance, retardé par le scepticisme et le découragement. Mais nous ne voulons pas que les hésitations des uns et les impatiences des autres puissent paralyser son action et compromettre son avenir.

Dans l'immédiat, le Conseil de l'Europe fournit un cadre vaste et solide, dans lequel pourront et devront s'insérer organiquement, progressivement, toutes les institutions européennes. Il sera ainsi non seulement l'initiateur mais le coordonnateur des initiatives européennes.

J'en arrive à d'autres initiatives françaises plus récentes et plus caractéristiques peut-être dans le cadre de nos conceptions. Au cours des années 1947 à 1949, où nous avons fait l'expérience des difficultés qu'on éprouve à faire agréer des solutions totales, on avait pensé pouvoir réaliser une union économique complète entre plusieurs pays européens, à l'image du Benelux, d'autant plus que la grande universalité des ressources et des besoins complémentaires des uns et des autres, qui existe sur un territoire vaste et varié dans ses richesses naturelles, paraissait alors faciliter un équilibre économique à l'intérieur des pays affiliés. L'offre et la demande se compenseraient, pensait-on, la production s'adapterait aux besoins grâce au marché unique, comprenant des pays tantôt producteurs, tantôt consommateurs.

Il y a eu des projets Finebel, Fritalux, auxquels n'a survécu que le sourire justifié par leur nom. Le Benelux n'arrive pas à sortir du stade de préunion. L'union franco-italienne conserve toutes ses chances ; elles se sont même améliorées depuis les derniers mois : nous en avons comme preuve l'avis favorable émis par le Conseil économique et l'intérêt croissant que ce projet suscite dans les milieux économiques qui jusqu'ici étaient méfiants ou même hostiles.

Toutefois, ces projets d'unions qui auront pour objet de fusionner les économies de deux ou plusieurs pays dans leur ensemble mettent en cause tant d'intérêts divers, font apparaître tant de risques, que les inquiétudes et les résistances se multiplient et se coalisent dès le début. Un risque qui est limité à certaines activités n'intéresse qu'un nombre restreint d'entreprises ; c'est le plus facile à mesurer, à neutraliser, à faire accepter. C'est ce qui nous a amenés à nous orienter dans une autre direction, sans cependant abandonner les projets qui étaient et demeurent en chantier. Pour aboutir, il faut en effet inlassablement renouveler les tentatives, à condition toutefois de les maintenir dans la ligne générale d'une politique cohérente.

Au printemps 1950, nous nous sentions au point mort dans beaucoup de domaines. Les résultats de la première session de l'Assemblée de Strasbourg avaient été décevants. On ne voyait pas d'issue à l'impasse où nous plaçait le conflit qui opposait alors l'Assemblée et le Comité des ministres. Les relations entre la France et l'Allemagne s'altéraient, à propos de la question de la Sarre, brusquement soulevée à l'occasion de certaines conventions qui réglaient des problèmes de détail dans le cadre de l'union économique franco-sarroise. Au point de vue économique, notre projet d'union avec l'Italie — je l'ai déjà rappelé — se heurtait à une sorte de résistance passive tant au Parlement qu'auprès de la plupart des producteurs. Il fallait en sortir... C'est le moment que nous avons choisi — que nous avons dû choisir — pour intéresser l'Europe à un projet que nous préparions depuis plusieurs mois. Quand je dis « nous », je ne pense pas seulement aux membres du Gouvernement, je pense aussi à Jean Monnet, qui a le principal mérite dans cette initiative. Au lieu d'une union économique générale, nous préconisons une union limitée à deux produits, le charbon et l'acier.

Nous avons choisi ces produits d'abord parce qu'il s'agit de produits de base essentiels pour toute l'économie; ils commandent en effet toutes les autres productions. Le charbon est la principale source d'énergie, ses sous-produits sont d'une variété et d'une importance exceptionnelles. La consommation d'acier est devenue en quelque sorte la commune mesure de toute l'activité économique, en particulier de l'équipement, des moyens de transport, de la construction, de l'armement. D'autre part, il s'agit de deux productions très

concentrées dans de grandes entreprises faciles à contrôler, occupant une main-d'œuvre spécialisée relativement réduite. Ces industries présentent en outre de grandes analogies dans les différents pays, alors que le textile par exemple, l'agriculture et d'autres branches d'activité travaillent dans des conditions extrêmement variables.

Notre choix n'a donc pas été fait au hasard. Nous voulions obtenir un maximum d'effets avec un minimum de risques. Une telle expérience était cependant sans précédent, elle n'avait jamais été tentée, ailleurs, ou à une autre époque.

Beaucoup parlaient et parlent encore aujourd'hui d'aventure hasardeuse... Admettons qu'il faille du courage pour la proposer, qu'il en faut encore peut-être davantage pour l'entreprendre : ici comme ailleurs il faut oser si l'on ne se résigne pas à périr.

Quel est l'essentiel de notre projet tel qu'il a été annoncé le 9 mai 1950?

L'Europe est aujourd'hui démembrée, morcelée par des frontières qui sont autant de barrières qui séparent les pays et les isolent. Si je m'en tiens aux six pays participants, retenant quelques chiffres de moyenne approximative, je vois que leur production actuelle de charbon et d'acier est la suivante :

	Millions de tonnes.
<i>Charbon :</i>	
France	52
Sarre	14
Belgique	28
Pays-Bas	12
Italie	1
Allemagne	102
<i>Acier :</i>	
France	10
Sarre	2
Belgique	4
Pays-Bas	0,5
Italie	2,5
Luxembourg	2,5
Allemagne	12
	(actuellement)

Soit un total de 33 à 34 millions de tonnes d'acier et 210 millions de tonnes de charbon.

Pour approvisionner un total de 160 millions d'habitants, il existe ainsi six entités économiques séparées par des cordons douaniers et par des restrictions quantitatives sous forme de contingents d'importation et d'exportation. Si par contre il y avait, entre ces six pays, un marché unique, si leurs produits pouvaient circuler sans entrave d'aucune sorte à l'intérieur de ce même marché, ces 160 millions de consommateurs auraient à leur disposition une production totale de 210 millions de tonnes de charbon et de 33 millions de tonnes d'acier : c'est-à-dire le tiers de la production des États-Unis, dont la population est d'égale importance. Ainsi, à cette production fusionnée, correspondrait une consommation ou une faculté d'absorption bien supérieure à la production effective. Il y a donc un intérêt évident à ouvrir ce marché à l'ensemble de cette production, et cela aux meilleures conditions de prix et de qualité.

Tel est le but à atteindre, le problème à résoudre.

Pour la Grande-Bretagne, le problème se pose autrement. La production est de 220 millions de tonnes de charbon (à peu près le même chiffre que pour les six pays réunis), et de 16 millions de tonnes d'acier (c'est-à-dire la moitié seulement de la production d'acier dans les six pays). Quant à la consommation intérieure, il

n'y a pas que les 50 millions d'habitants de Grande-Bretagne, il faut compter aussi les pays du Commonwealth, ce vaste empire qui fait la grandeur et la fierté de nos amis britanniques.

Mais les pays continentaux disposent eux aussi de débouchés dans leurs territoires d'outre-mer et notamment dans les territoires africains. Les possibilités de ce marché sont grandes, les besoins y sont immenses. Les difficultés de financement, cependant, ne sont pas encore résolues.

Quant aux pays de l'Est, ils forment, on le sait, un ensemble énorme, unifié non seulement politiquement mais économiquement. Leur puissance de production en charbon et en acier est proportionnellement bien inférieure à celle de leurs concurrents. Autant qu'on puisse être renseigné, l'Union Soviétique produit actuellement 260 millions de tonnes de charbon et 27 millions de tonnes d'acier. Cette pénurie relative par rapport aux besoins, qui sont ceux de la reconstruction et de l'armement en face de cette immensité de territoire et des destructions, explique l'impossibilité dans laquelle se trouve la Russie de satisfaire entre autres les demandes de la Chine communiste désireuse de s'équiper au plus vite.

Nous voyons par ces statistiques que le monde ne peut pas vivre longtemps ainsi coupé en deux. L'état de chose actuel, contre nature, aboutira soit à une entente, soit à de nouvelles violences.

Quant à nous, pays de l'Europe occidentale, nous essayons de nous libérer de cet enserrement qui nous étouffe, nous voulons créer un vaste courant d'affaires dans nos propres pays, accroître la production et la consommation, pour le bien de la population entière ; abaisser le prix de revient par le perfectionnement de nos modes de production ; développer nos exportations. Pour cela, il faut moderniser nos outillages, spécialiser nos industries, assurer un emploi rationnel des capitaux d'investissement, mettre fin à un protectionnisme à courte vue et aussi permettre la libre concurrence.

Telles sont les conditions préalables de notre relèvement économique.

Or, tout ceci n'est possible que si nous regroupons nos industries par-dessus nos frontières politiques et si nous acceptons une discipline supranationale, si nous nous refusons à végéter à l'intérieur de frontières économiques devenues trop étroites. En faisant cela, loin de méconnaître ou de vouloir sacrifier les intérêts nationaux, nous les sauverons au contraire d'une crise certaine.

Nous sommes convaincus de la solidarité et de l'interdépendance des nations. S'inspirer de cette vérité, c'est servir l'intérêt bien compris de chacune d'entre elles. Mettre en commun les activités et les ressources, c'est accroître la part de chacun. Bien sûr, il faudra une transition prudente. Lorsqu'on veut établir une communication entre des réservoirs qui ont un niveau d'eau très différent, il serait déraisonnable de supprimer tout simplement les digues qui les séparent : il faudra un système d'écluses et de jonctions contrôlées, des travaux de régularisation.

Ces différences de niveau et de situation, nous les avons dans le domaine des salaires, des prix de revient, de l'équipement, des gisements naturels.

Tout le monde reconnaît qu'il faudra, dans les pays qui s'unissent ainsi, s'acheminer vers une péréquation des prix, des salaires, des frais de transport, des charges fiscales et des autres éléments entrant dans le prix de revient.

Tout cela demandera des délais, des sacrifices... Les difficultés sont grandes et variées. Prenons l'inégalité des salaires qui, d'un pays à l'autre, peuvent varier de 60 à 80 p. 100 : il ne sera pas possible, pour des raisons sociales évidentes, d'abaisser les salaires dans les pays où ils sont les plus élevés. Il faut donc progressivement les rapprocher par en haut.

Quant aux prix, par contre, il faut arriver à les égaliser au niveau le plus bas. Il se peut que des établissements qui produisent trop cher cessent d'être viables malgré un effort d'adaptation raisonnable. Enfin, la qualité naturelle des gisements est ce qu'elle est, et ne peut être améliorée.



Le problème qui se pose ainsi devant nous est de savoir si, et dans quelles conditions, pourront être exploitées des mines de rendement pauvre, le jour où disparaîtront les protections douanières ou autres dont elles ont bénéficié jusqu'ici à l'égard des pays participants.

Ce sont des exemples... Ils nous permettent de mesurer la diversité des problèmes que nous avons rencontrés sur notre route. Ils peuvent parfois paraître insolubles ou exiger des solutions contradictoires. Pourtant, aucun d'eux ne s'est révélé comme étant sans remède. La plupart de ces problèmes, d'ailleurs, se posent ou finiraient par se poser en tout état de cause, indépendamment de tout marché unique (tel celui des mines insuffisamment rentables).

Il sera plus aisé aux six pays de trouver ensemble un remède, d'assainir la situation par des sacrifices communs, que d'être chacun abandonné à soi-même. La solidarité entre pays européens deviendra ainsi une réalité, tout comme la solidarité entre les diverses régions d'un même pays.

Le 20 février dernier, il y a eu huit mois que les délégués de six gouvernements se sont attelés à cette tâche commune avec un courage et une abnégation dignes de notre gratitude. Pour la première fois, des tractations économiques se sont affranchies des marchandages et habiletés diplomatiques. Chaque délégation a librement exposé ses conceptions, sans être emprisonnée dans des instructions rigides, sans considérer que sa tâche essentielle consistait à défendre âprement des intérêts nationaux.

Ces délégations se sont réunies autour d'une même table, pour confronter leurs idées, avec la volonté de collaborer à une œuvre commune, et construire ensemble un édifice supranational, où se rejoindraient et se souderaient les intérêts nationaux. A l'étroitesse particulariste, s'est substitué chez tous un véritable esprit d'équipe, de coopération et de compréhension réciproque. Ce changement de climat constitue en lui-même un progrès immense.

Ce progrès apparaîtra davantage encore et d'une façon durable, je l'espère, dans les institutions permanentes dont la création est envisagée. Vous n'attendez pas de moi une analyse détaillée de ces institutions, mais qu'il me soit permis d'en dire les principales caractéristiques.

Pour la première fois, il y aura autre chose qu'un organisme international du type traditionnel, où siègent des délégués mandatés, porte-paroles de leurs gouvernements.

A la tête, une autorité commune, qui sera autonome, dont les membres seront choisis moins à cause de leur nationalité qu'en raison de leurs compétences personnelles et qui seront indépendants à la fois des gouvernements qui les auront nommés et des intérêts privés qu'ils auront à contrôler. Ils seront cependant en contact permanent et en liaison étroite d'une part avec les représentants des gouvernements associés et d'autre part, avec toutes les catégories d'intéressés (producteurs, salariés, utilisateurs).

Les décisions de cette haute autorité seront délibérées et prises librement. La seule réserve est que les plus importantes d'entre elles pourront être différées devant une juridiction internationale. Cette autorité sera en outre responsable, pour l'ensemble de son action, devant une Assemblée interparlementaire qui réunira les représentants des pays participants. Cette Assemblée est appelée à s'insérer dans le cadre du Conseil de l'Europe.

Ainsi, se constituerait la première de ces autorités européennes spécialisées dont l'Assemblée de Strasbourg a conçu l'idée et élaboré le statut. Il appartiendra à cette autorité de créer le marché unique, de prendre toutes dispositions et précautions à cet égard. Mais les négociateurs ne se sont pas bornés à proposer l'institution d'une telle autorité : ils ont par avance élaboré les règles générales d'après lesquelles cette autorité procédera et auxquelles elle sera liée. Il ne s'agit donc pas — comme on pouvait le redouter — de nous livrer aux fantaisies d'un dirigisme omnipotent. Nous ne voulons ni étatisation, ni coalition des intérêts privés, ni dictature de techniciens. Nos conceptions s'inspirent plutôt du régime constitutionnel.

L'organisation européenne économique devra se fonder sur un réseau d'institutions autonomes, où tous les intérêts — nationaux, professionnels, économiques et sociaux — se rencontreront dans une collaboration

féconde.

Le choix des hommes auxquels sera confiée une telle tâche est naturellement décisif quant aux résultats. Il y a là un aléa que je ne conteste pas, mais ce risque, nous le connaissons, il existe même et peut-être davantage quand il s'agit de nos organismes politiques.

Tel est le projet qui vient d'être mis au point et qui sera sous peu, je l'espère, soumis aux gouvernements intéressés en vue d'une délibération commune entre ministres. Celle-ci précédera la signature du traité, en attendant sa ratification par les parlements.

Le 15 février, s'est ouverte à Paris la conférence sur l'Armée européenne. C'est la troisième des grandes initiatives européennes à l'actif de la France. Elle était, dès le début, dans nos prévisions, mais nous avons dû l'avancer, parce que la participation de l'Allemagne à la défense européenne s'est trouvée brusquement jetée dans la discussion.

L'organisation de l'Europe et l'intégration de l'Allemagne dans l'Europe unifiée constituent selon nous un seul problème, dans le domaine militaire autant que dans le domaine économique. Le Pacte Atlantique, dont l'Allemagne n'est pas membre, ne se prête pas à une telle intégration. Certes, l'Armée européenne trouvera sa place dans le système atlantique ; elle sera soumise au commandement suprême, elle servira à la défense commune des pays européens comme des pays atlantiques au même titre que les armées nationales affectées à cette même défense. Mais l'armée européenne sera une armée dénationalisée. Elle n'obéira pas à un gouvernement national, elle ne sera pas un instrument de politique nationale. Ses effectifs appartiendront à diverses origines. Ses soldats seront groupés, selon leur origine, dans des unités homogènes, dont l'importance est discutée. L'encadrement suivra les mêmes principes. Il ne s'agit pas non plus d'une sorte de Légion étrangère européenne, d'une armée de mercenaires ; l'Armée européenne sera une armée régulière se substituant progressivement aux armées nationales. Chaque pays participant contribuera à la formation, à l'entretien de cette armée commune, non seulement en hommes mais en argent. Il y aura un budget commun de défense.

La mise en œuvre de ce système sera confiée à un commissaire auquel les gouvernements délègueront les pouvoirs nécessaires. Un Conseil, composé de ministres ou de leurs suppléants, contrôlera l'action de ce commissaire. Une Assemblée interparlementaire surveillera de son côté la gestion du budget et la politique générale de défense. Une Cour internationale pourra, dans certaines conditions, annuler les décisions du commissaire, lorsqu'elles seront incompatibles avec les principes fixés dans le traité constitutif.

Maintes difficultés seront sans doute à surmonter avant d'aboutir. Des délais et des étapes seront nécessaires et seront prévus pour opérer le passage des armées nationales existantes à l'armée supranationale future. L'alignement des législations et des institutions sera une œuvre délicate...

Enfin, dans le domaine psychologique surtout, il faudra user de beaucoup de précautions afin d'éviter les froissements, les inégalités, afin de faire naître ici encore l'esprit de solidarité européenne. L'utilisation d'une armée ainsi constituée rendra nécessaire l'accord permanent des groupes et gouvernements associés, soit dans le cadre du Pacte Atlantique, soit autrement.

L'armée commune suppose une politique commune, au service de la défense commune. Nous voyons ainsi, une fois de plus, qu'on ne saurait s'arrêter à mi-chemin. Chaque réalisation européenne en appelle une autre. C'est la production agricole qui vient de faire l'objet d'une étude et d'un projet par le Gouvernement français. Mon collègue et ami Pflimlin en a le mérite. Ce projet envisage d'organiser le marché du blé, du sucre, des produits laitiers, du vin, à l'intérieur des pays participants. Une invitation sera adressée, je l'espère, par le prochain Gouvernement, aux pays européens membres de l'O.E.C.E., en vue d'examiner ce projet et d'obtenir leur adhésion. Un autre projet, dont le promoteur est M. Bonnefous, président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, est également en préparation et concerne l'organisation des transports européens.

Nous commençons ainsi, à sortir du domaine de la spéculation abstraite. Nous voyons des chantiers s'ouvrir

un peu partout. Mais, nous demandera-t-on, quand verrons-nous le premier édifice européen sortir de terre ? La première institution européenne fonctionner effectivement ? Je rappellerai d'abord que le Conseil de l'Europe est devenu une réalité dynamique, bien que très imparfaite encore, mais assurée de développement ultérieur malgré tous les obstacles que l'on rencontre sur la route.

Quant à l'idée de la communauté charbon-acier, elle a pris corps sous forme d'un projet de traité comprenant 91 articles, qui va être paraphé, si les nouvelles qui nous sont données se confirment, par les six délégations. Les gouvernements participants l'examinent actuellement, en vue de la conférence ministérielle commune qui aboutira — je l'espère — à la signature de ce traité. Il serait imprudent de faire à l'heure actuelle d'autres pronostics. Le texte du traité sera passé au crible par six gouvernements et par six parlements.

Nous savons par ailleurs que des oppositions puissantes se forment et se coalisent. Dans chacun de ces pays, en effet, des appréhensions se font jour. On redoute les aléas de l'expérience. On voudrait plus de garanties contre l'inconnu, contre l'arbitraire, contre l'erreur possible, contre le concurrent voisin qu'on croit à tort ou à raison favorisé par les circonstances. On reconnaît bien qu'une autorité est nécessaire pour orienter et pour arbitrer, mais on a peur de s'engager dans un prétendu dirigisme qui serait plus insupportable que celui pratiqué par l'Etat. Ne vaudrait-il pas mieux, nous suggère-t-on, s'en remettre aux intéressés eux-mêmes, aux producteurs organisés sous le contrôle des gouvernements associés ?

De tels raisonnements prouvent que le principe même d'une autorité supranationale est remis en cause. Nos contradicteurs s'en tiennent toujours aux errements anciens qu'ils invoquent en tant que professionnels : tutelle de l'Etat, protectionnisme... Ceci s'explique : les nécessités de la guerre, de l'après-guerre, d'une longue période de pénurie, ont déchargé nos entreprises de certaines responsabilités qu'elles auraient assumées en temps normal.

L'approvisionnement en matières premières, la détermination des prix et salaires, les exportations, étaient strictement et sont en partie encore réglementés. On a violemment et parfois légitimement récriminé contre le dirigisme bureaucratique. N'empêche que l'on s'est accommodé de ces régimes, ou pour le moins habitué à cette absence d'initiative personnelle dans certains secteurs. La création d'un marché unique remet brusquement les producteurs devant la nécessité d'affronter la libre compétition avec les industries voisines étrangères. La liberté effraie lorsqu'on a perdu l'habitude de s'en servir.

Il faut, en effet, souligner avec force que la haute autorité dont on dénonce les pouvoirs dirigistes n'a pas la faculté d'intervenir dans la gestion des entreprises. Son objectif est de s'opposer à toute pratique susceptible de fausser la libre concurrence. Elle garantit les producteurs et les consommateurs contre l'usage abusif de la liberté, contre tout artifice entravant l'expansion de la production.

Il nous faut une réadaptation à la liberté loyalement pratiquée. Cela n'ira pas sans risque ni effort intelligent et méritoire. S'il est légitime que les producteurs en soient préoccupés — je suis le premier à le reconnaître — ils commettraient cependant une erreur grave s'ils voyaient leur salut dans un statu quo perpétué. Le refus de l'effort et du risque est, comme la capitulation, la pire des défaites.

Nos économies nationales, comme l'Europe elle-même, doivent sortir des vieilles ornières. Sinon elles sombreraient dans la routine et dans la passivité, cette éternelle tentation du timide.

La France, champion de tant d'idées hardies et généreuses, ne se refusera pas, je l'espère, pour elle et pour l'Europe, à une expérience qui est appelée à être le point de départ d'une rénovation de notre vieux continent. Et si elle n'aboutissait pas, peut-être, par les hésitations ou par la méfiance d'autrui, elle aurait au moins accompli sa mission, servi une grande idée, qu'aucun échec momentané ne parviendrait à étouffer. Dieu veuille qu'il n'appartienne pas à d'autres de s'en emparer et de la mettre en œuvre sans les garanties que nous offrons à la liberté et à la coopération pacifique des peuples européens.

*(Longue ovation)*